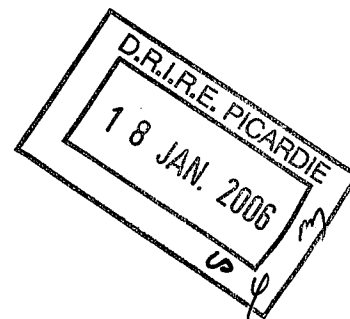




PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de
l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

Récépissé du 16 janvier 2006

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu l'acte administratif du 26/05/1993 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à PONT-SAINT-MAXENCE par la société SYNTHESIA ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 16 janvier 2006 par Monsieur le directeur de la société SYNTHENE ;

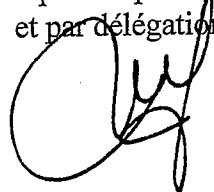
DONNE RECEPISSE

à Monsieur le directeur de la société SYNTHENE de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 16 janvier 2006

pour le préfet
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nadine Courselle', written over the text 'et par délégation,'.

Nadine Courselle